

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 29
Excusés : 7
Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE NOVEMBRE, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 18 novembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme PERRIER - M. FOUBERT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. LARGIER - M. RIBOLLA . M. NOVAIS.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. NZIMBU - M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

Mme PERRIER	à	M. GHOZELANE
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
Mme TCHOULA NJIA	à	Mme SHORT FERJULE
Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sofiane GHOZELANE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°2025_11_24-22

Ref : Direction du département technique

Objet: Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-5,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne en date du 25 septembre 2025,

VU le rapport 2024 eau et assainissement, annexé à la délibération,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire a délibéré, au cours de sa séance du 25 septembre 2025, sur le rapport annuel 2024 du service public d'assainissement,

CONSIDERANT que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,

CONSIDERANT que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 13 novembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

CHARGE le maire de notifier la présente délibération au président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251128-2025_11_24_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

Publication : 28/11/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 27 novembre 2025

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault